

**SYNDICAT
NATIONAL
AUTONOME de la
FiLIERE
TECHNIQUE**

Syndicat affilié à l'UNSA



**La filière technique au sein de la
DGAC**

**Situation des agents techniques
à statut MTE**

V1 Juin 2020

Table des matières

Table des matières	2
La Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC)	3
Les métiers à statut MTE	4
Le Service National d'Ingénierie Aéroportuaire (SNIA)	4
Le Service Technique de l'Aviation Civile (STAC)	4
Les évolutions dans le service	5
Mutation et concours ouverts à tous les agents MTE	5
Les éléments de rémunération	6
ISS, PSR et protocole social	6
Les évolutions dans les métiers à statut DGAC	6
Détachement à la DGAC et concours professionnels	6
Postuler sur un poste DGAC (à statut MTE)	7
Lignes directrices de gestion mobilités 2020	7
POUR PLUS D'INFOS	8
La permanence du SNAFiT-UNSA	8
Le site internet	8
ADHESION	9
Votre adhésion au SNAFiT-UNSA permettra	9
Adhérez en ligne	9
Bulletin d'adhésion	9

La Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC)

La DGAC est l'une des 5 directions du Ministère de la Transition Écologique (MTE), au même titre que la DGEC, la DGITM, la DGALN et la DGPR. Elle a la particularité de posséder son budget propre dépendant entièrement du service rendu par la DGAC aux différents prestataires aéronautiques. Ce budget dit « annexe » lui permet de rémunérer ses personnels et de financer l'intégralité de ses investissements en termes de R&D, système d'aide à la navigation aérienne...

La DGAC est composée notamment de :

- La Direction des Service de la Navigation Aérienne, chargée du service du contrôle de la circulation aérienne
- La Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile, chargée de la surveillance de la sécurité aérienne

La DSAC, service à compétence nationale, incarne l'autorité nationale de contrôle et de surveillance de la sécurité et de la sûreté aériennes tout en portant en parallèle la dimension territoriale des missions de régulation, de développement durable et de surveillance de l'environnement.

- La Gendarmerie des Transports Aérien, mission de gendarmerie et de sûreté sur les plateformes aéroportuaire.

La GTA concourt à la sûreté et à la sécurité de l'aviation civile, à la protection des aérodromes et autres installations aéronautiques civiles, à la police spéciale prévue par le code de l'aviation civile et à la police judiciaire. Elle remplit les missions de la gendarmerie nationale dans les zones réservées des aérodromes civils et des aérodromes mixtes sur lesquels elle est implantée.

- La Direction du Transport Aérien

La DTA emploie environ 200 personnes réparties au sein de 13 entités : 7 sous-directions, 5 missions et un cabinet. Ces sous-directions et missions peuvent être dédiées à la régulation du secteur (transporteurs, aéroports,...) ou à la définition de politiques publiques (développement durable, sûreté,...).

La DTA s'appuie sur l'expertise du Service Technique de l'Aviation Civile (STAC) qui mène pour son compte études et expérimentations, en particulier dans les domaines de la sûreté et de l'environnement.

- Le Secrétariat Général.

Il est principalement organisé en 3 sous-directions et 3 services à compétence nationale :

- Le SGTA, Service de Gestion des Taxes Aéroportuaires
- Le SNIA, Service National d'Ingénierie Aéroportuaire pour les aérodromes civils et militaires
- La DSI, Service des Systèmes d'Information et de la Modernisation.

La très grande majorité des postes techniques ouverts aux agents à statut MTE se trouve au **Service national d'ingénierie aéroportuaire (SNIA)** et au **Service Technique de l'Aviation Civile (STAC)**.

Les métiers à statut MTE

Le Service National d'Ingénierie Aéroportuaire (SNIA)

Ce service à compétence nationale offre des métiers pour les agents de catégorie B à A+. Il est présent sur l'ensemble du territoire métropolitain, Corse et Outre-mer.

Pour la catégorie C technique, au vu du faible nombre des agents, comme les dessinateurs par exemple, ceux-ci ont été intégrés aux corps des Adjoints d'Administration de l'Aviation Civile, catégorie C administrative, via le protocole social 2016-2019. Il n'y a donc plus de nouveau entrant de catégorie C Technique à statut MTE à la DGAC.

Les métiers disponibles pour les agents techniques peuvent se regrouper en 3 grandes thématiques *[extrait du cahier des compétences techniques du SNIA]* :

- PROGRAMMATION-ENVIRONNEMENT-AMENAGEMENT (aménagement, bruit aéronautique, servitudes aéronautique, gestion du patrimoine...)
- INGENIERIE INFRASTRUCTURES (Chaussée aéronautique, hélistation, balisage lumineux, énergie secourue...)
- INGENIERIE BATIMENT (tour de contrôle, bâtiment aéroportuaire spécifique, diagnostics bâtiment, génie climatique, structure...)

Les différents types de postes s'étendent de chargé de travaux et conduite d'opérations, consultant en servitudes aéronautiques, chargé de mission gestion technique du patrimoine immobilier, architecte, chef de projet, spécialiste génie climatique, chef de cellule / pôle / département [...] auxquels se rajoutent les missions communes à tous services comme le secrétariat général, le développement durable, la qualité-méthode-management et la communication.

En savoir plus sur le SNIA :

<http://intra.snia.e2.rie.gouv.fr/> (lien intranet)

<http://www.rst.developpement-durable.gouv.fr/snia-r75.html>

https://www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/documents/Bulletinofficiel-0031273/TREA2005297N_SNIA.pdf;jsessionid=3EF832D7331B7C61C44650B2417C6A81

Le Service Technique de l'Aviation Civile (STAC)

Ce service à compétence nationale offre des métiers pour les agents de catégorie B à A+. Il est présent à Bonneuil sur Marne (94), Toulouse et Biscarosse.

Ce service est découpé en 4 départements techniques *[issu de l'organigramme du STAC]* :

- AMÉNAGEMENT CAPACITÉ ENVIRONNEMENT (drone, eau/sol/dégivrants/déverglaçants, études acoustiques, risque animalier, qualité de l'air...)
- STRUCTURE ADHÉRENCE (Éco-conception, adhérence des pistes, laboratoire d'essais et d'expertise...)
- SÛRETÉ ÉQUIPEMENT (Laboratoire Sûreté, étude/recherche/innovation, contrôle des accès, équipement et aides visuelles, balisage, lutte contre les incendies d'aéronefs...)

- SYSTÈME D'INFORMATION ET NAVIGATION AÉRIENNE (support/administration des systèmes, assistance, projets informatiques, documentation et diffusion des connaissances...)

Les différents types de postes s'étendent d'inspecteur de surveillance des équipements, chargé d'étude prévention risque animalier et biodiversité, chargé de programme auscultation des chaussées aéronautiques, chef de laboratoire ...

En savoir plus sur le STAC :

<https://www.stac.aviation-civile.gouv.fr>

Les évolutions dans le service

Mutation et concours ouverts à tous les agents MTE

Au vu de la multitude de poste et de sites d'implantation (13 principaux sites pour le SNIA y compris les DOM-TOM et 3 pour le STAC), il est possible d'évoluer et de faire une carrière complète au sein des métiers techniques de la DGAC.

Les examens professionnels et concours internes de **TSPDD, TSCDD et ITPE sont ceux du MTE.**

<https://www.concours.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?page=sommaire>

Les lignes directrice de gestion parcours professionnel et promotion MTE s'appliquent pleinement à la DGAC pour les agents à statut MTE.

Les concours internes aviation civile sont ouverts à tous les agents de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics, justifiant de 4 ans de service public :

- **TSEEAC** (Techniciens Supérieurs des Études et de l'Exploitation de l'Aviation Civile)
- **IEEAC** (Ingénieurs des Études et de l'Exploitation de l'Aviation Civile)
- **IESSA** (Ingénieur Électronicien des Systèmes de la Sécurité Aérienne)
- **ICNA** (Ingénieur du Contrôle de la Navigation Aérienne)

Les agents au sein de la DGAC peuvent bénéficier d'une **formation de préparation au concours**.

Concrètement pour un TSDD souhaitant passer le concours interne de TSEEAC : après vérification du niveau de ses compétences (examen écrit niveau Terminal S à passer en français, mathématique et anglais pour s'inscrire à la formation), il pourra intégrer l'École Nationale de l'Aviation Civile (ENAC) pour une formation de 2 x 3 semaines en présentiel. En complément, il devra produire entre 15 et 20 « devoirs-maison » en mathématique, français et anglais ainsi que plusieurs entretiens téléphoniques en anglais, afin de se préparer à passer le concours interne de TSEEAC dans les meilleures conditions. Une fois le concours obtenu, l'agent passera 3 années à l'ENAC de Toulouse et choisira son poste en fonction de son rang de classement à la deuxième année de scolarité (interne et externe sont sur un même pied d'égalité).

Pour l'année 2020, 3 agents ont intégré la formation préparatoire en vue de passer le concours interne de TSEEAC.

Les éléments de rémunération

ISS, PSR et protocole social

Les TSDD et ITPE au sein du MTE ont leurs salaires composés du **traitement brut, des ISS et de la PSR** ; pour ceux qui ne sont pas soumis au RIFSEEP.

Pour les ISS*, le coefficient géographique du SNIA et du STAC est à 1,10 (taux au MTE allant de 1,00 à 1,20)

Pour la PSR**, le coefficient de service est de :

- 2,00 pour les TSDD (taux au MTE allant de 1,50 à 2,00)
- 1,94 pour les ITPE (taux au MTE allant de 1,42 à 2,00)

*Note ISS 2019: <https://www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/documents/Bulletinofficiel-0030966/TREK1921697N.pdf>

**Note PSR 2019: <https://www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/documents/Bulletinofficiel-0030979/TREK1923086N.pdf>

A la DGAC, un système de **protocole social quadriennal** est mis en place. Celui-ci contextualise les enjeux, les performances, les ambitions, les effectifs, les réorganisations, la gestion du temps de travail, la qualité de vie au travail et l'action sociale. Ce protocole financé uniquement par le budget « annexe » qui dépend en grande partie de la santé du trafic aérien. Ce protocole est issu de longues et nombreuses négociations entre l'administration et les organisations syndicales.

Pour le protocole 2016-2019, les mesures financières concernant les agents à statut MTE (définies via arrêtés) :

- Tous les agents de la DGAC bénéficient de la prime d'intéressement à la performance collective des services de 200€ brut annuel. L'attribution de cette prime est fixée en fonction d'un nombre d'indicateurs atteints ou non par la DGAC (montant allant de 0€ à 200€).

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037469661>

- Les TSDD et ITPE bénéficient d'une augmentation de la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) Technique. Les TSDD acquièrent au total 25 points de NBI (environ 117€ brut/mensuel). Les ITPE, un total de 35 points de NBI (environ 164€ brut/mensuel). Il faut 2 ans d'ancienneté à la DGAC pour pouvoir bénéficier de cette NBI Technique.

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?sessionId=36DF557F75CC37990C3B6E021920C7EC.tplgfr39s_1?cidTexte=JORFTEXT000036173562&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000036173011

Pour la suite, le protocole 2020 – 2024 a été suspendu au vu des événements liés à la crise du COVID-19 et des impacts non négligeables sur le trafic aérien

En Avril 2020, le mouvement d'avions par rapport à Avril 2019 était de -93,28 % (source : CFMU).

Les évolutions dans les métiers à statut DGAC

Détachement à la DGAC et concours professionnels

Le protocole social 2016 – 2019 prévoit la possibilité aux TSDD / ITPE d'effectuer une **demande de détachement** dans le corps des TSEEAC / IEEAC. Pour cela il faut remplir un certain nombre de conditions :

- Avoir au moins 5 ans d'ancienneté à la DGAC
- Exercer des fonctions de TSEEAC / IEEAC
- Réussir des épreuves permettant d'apprécier les compétences aéronautiques de type qualification statutaire du corps des TSEEAC* / IEEAC (épreuves définies par un groupe de travail DGAC)

Sur l'année 2019, 2 TSDD ont obtenu leur demande de détachement.

* Arrêté relatif à l'obtention de la seconde qualification de TSEEAC (« Équivalent » de l'examen pro TSCDD)
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020671639&dateTexte=20200610>

Le protocole social 2013 – 2015 a mis en place l'ouverture au corps de la DGAC par voie de l'**examen professionnel** :

- Les TSCDD peuvent passer l'examen pro de IEEAC, s'ils ont 10 ans d'ancienneté effective à la DGAC, l'ENAC ou Météo-France à la date d'inscription à l'examen [le STAC a été créé en 2005 et le SNIA en 2008]
Il s'agit du corps d'ingénieur généraliste DGAC au même titre que les ITPE, par opposition aux deux filières d'ingénieur spécialisé de la navigation aérienne (ICNA et IESSA)
- Les OPA peuvent passer l'examen pro de IESSA, s'ils ont 9 ans d'ancienneté effective à la DGAC, l'ENAC ou Météo-France
- Les OPA peuvent passer l'examen pro de TSEEAC, s'ils ont 8 ans d'ancienneté effective à la DGAC, l'ENAC ou Météo-France, au 1^{er} janvier de l'année de l'examen.

Postuler sur un poste DGAC (à statut MTE)

Lignes directrices de gestion mobilités 2020

Depuis cette année, les LDG Mobilités sont mises en application.

Les LDG MTE s'appliquent pour les TSDD/ITPE à la DGAC qui souhaiterait postuler dans un autre service MTE (DREAL, DIR ...).

Pour les agents extérieurs à la DGAC qui souhaiteraient postuler à la DGAC (SNIA, STAC) ou pour les agents déjà en poste, ce sont les LDG Mobilité DGAC qui s'appliquent.

Concrètement 2 cycles d'Avis de Vacances d'Emplois (AVE) ont lieu par an (campagne Printemps et Automne) pour les postes de B/B+, A et A+.

Les AVE sont publiés sur le SIRH Agent (Système d'Information des Ressources Humaines, équivalent de RenoiRH à la DGAC) et sur la Place de l'Emploi Public (PEP). L'information est également transmise au Bureau des mobilités et des recrutements interministériels aux fins de diffusions au sein du MTE.

Les candidatures dématérialisées devront se faire via l'application SIRH Agent à partir d'un poste de travail car non accessible en version nomade. Pour les candidats extérieurs à la DGAC, les PM104 devront être envoyés simultanément au service d'accueil et au bureau de la gestion collective des ressources humaines - gestionnaires centraux suivants : olivier.gourdon@aviation-civile.gouv.fr et nadine.othily@aviation-civile.gouv.fr

A titre d'exemple, pour la campagne Printemps 2020 des agents MTE à la DGAC, sont publiés (en vacant ou non) :

- Pour les B/B+ : 27 postes
- Pour les A/A+ : 16 postes

POUR PLUS D'INFOS

La permanence du SNAFiT-UNSA

M. Grégory VIGNA
DEAL Réunion
Tél : 06 92 85 64 63
gregory.vigna@developpement-durable.gouv.fr
ou
permanence@snafit-unsa.org

Le site internet

<http://snafit-unsa.org/>

ADHESION

Votre adhésion au SNAFiT-UNSA permettra

- La participation à la vie du syndicat aux décisions et aux prises de position du SNAFiT-UNSA ;
- Des informations dédiées aux adhérents ;
- Un accompagnement juridique renforcé ;
- Un accompagnement personnalisé pour la carrière ; un service d'aide à la préparation des concours et examens (oral blanc, ...).

Les primo adhérents au SNAFiT-UNSA peuvent bénéficier d'une réduction de 15€ sur leur adhésion. À cette fin, après avoir adhéré au tarif qui vous concerne, **à la demande de Sylvie DAVAL**, Trésorière adjointe du SNAFiT-UNSA, vous lui transmettez par retour de mail un RIB en précisant dans l'objet « Réduction primo-adhérent(e) » et vous serez remboursé(e) par virement bancaire.

Adhérez en ligne

<https://www.snafit-unsa.org/spip.php?rubrique6>

Bulletin d'adhésion



Vous voulez voir défendre vos intérêts ?

**Alors soutenez le SNAFiT UNSA
par votre adhésion !!**

Nous vous rappelons que votre adhésion ouvre droit à un crédit d'impôt d'une valeur de 66% du montant de la cotisation.

**Un SNAFiT UNSA fort,
c'est la garantie de l'équité entre nous tous
et d'un soutien sans faille de nos dossiers !**

BULLETIN D'ADHESION 2020

A retourner à ton secrétaire départemental (SD), ou à défaut à :
VNF / A l'attention Sylvie DAVAL (mention : personnel ne pas ouvrir)
6, rue Alfred Engel - BP 80004 Bavilliers – 90400 DANJOUTIN

Accompagné de la cotisation nationale d'un montant annuel de :

- | | |
|--|--|
| ☐ 135€ pour un agent de catégorie A+ | ☐ 105€ pour un agent de catégorie A |
| ☐ 75€ pour un agent de catégorie B et les OPA | ☐ 45€ pour un agent de catégorie C |

Payable par :

- | | |
|--|--|
| ☐ Virement bancaire
IBAN FR76 1010 7002 0300 6230 3703 066 | ☐ CB (paiement en ligne sécurisé avec bulletin d'adhésion)
https://paiement.systempay.fr/vads-site/SNAFIT_UNSA |
| ☐ Chèque à l'ordre du SNAFiT UNSA | |

Nom et Prénom : Année de naissance :

Corps : Grade :

Direction/Service (préciser si en PNA ou en détachement) :

Téléphone fixe : Téléphone mobile :

Courriel professionnel : Courriel personnel :

Adresse personnelle :

Déclare adhérer au SNAFiT UNSA et autorise l'utilisation de mes informations exclusivement à des fins de développement syndical de l'UNSA développement durable et le partage avec les autres fédérations (MA, MI, MINEFI) (signature)

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 06/01/78, le SNAFiT UNSA garantit un droit d'accès et de rectifications aux informations te concernant.